RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES
01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr /www.cgt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Palestine : non aux annexions annoncées !

La CGT condamne avec la plus grande fermeté les annonces de Netanyahu à la Knesset.

Le 15 mai, la société palestinienne commémore la Nakba (« catastrophe », en arabe) : l'expulsion de 805 000 Palestiniens dont les descendants attendent, encore aujourd'hui, l'application de la résolution 194, votée le 11 décembre 1948, par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies. Cette résolution fonde leur « droit au retour » c'est-à-dire leur droit de pouvoir rentrer dans leur foyer ou de recevoir une compensation.

Mais, le 17 mai dernier, lors de la mise en place de la nouvelle Knesset, le Premier ministre israélien a déclaré « qu'il est temps » d'annexer des pans de la Cisjordanie occupée « et d'écrire un nouveau chapitre glorieux dans l'histoire du sionisme ».

L'accord du gouvernement dit « d'union et urgence » qui vient d'être mis en place en Israël prévoit l'annonce, à partir du 1er juillet, d'une stratégie visant à mettre en œuvre le projet américain de résolution du conflit israélo-palestinien.

Rejeté par les Palestiniens, ce plan prévoit notamment l'annexion par Israël de la vallée du Jourdain et des colonies israéliennes en Cisjordanie, territoire palestinien occupé depuis 1967 par l'Etat israélien. Au cours de la dernière décennie, la population dans les colonies israéliennes a bondi de 50% pour dépasser les 450 000 personnes, vivant souvent de manière conflictuelle auprès de plus de 2,7 millions Palestiniens.

Le Gouvernement israélien, une fois encore, méprise et viole le droit international.

La CGT qui ne ménage aucun effort dans la lutte pour l'instauration d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et se place parmi les acteurs majeurs des campagnes pour mettre fin aux liaisons dangereuses des entreprises françaises avec la colonisation israélienne exhorte le président de la République à agir pour :

- la reconnaissance de l'État de Palestine ;
- l'interdiction des produits des colonies israéliennes sur le territoire français ;
- la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

Montreuil, le 19 mai 2020